

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2021

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 septembre 2021 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 03/09/2021.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN, Catherine MOINE, , MICHAUD, LABBADI, SIMON, BASILIO, CARCHIA, , MIRANDA, Marie-Jeanne MOINE, Jean-Claude CLEMENT, MOINE Elise, CHAPPUIS, RICO, SCHIRRU, TECHER

Etaient excusés : François ROCHE (procuration à Denis LINGLIN)
 Gilbert VELLER (procuration à Philippe LABBADI)
 Vanessa CLOART (procuration à Catherine MOINE)
 Isabelle PICHARD (procuration à Angelo MIRANDA)

Assistaient à la séance : Mme Ludivine BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire Générale)
 M. Anthony REI (Secrétaire Général Adjoint)

Secrétaire de séance : Madame Bruna CARCHIA

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du PV du conseil municipal du 20 juillet 2021.

2°) Délibérations :

- 2.1°) Décision modificative n°2
- 2.2°) Aménagement du chemin de la Verpillière
- 2.3°) Travaux restaurant scolaire : avenants (sous réserve)
- 2.4°) Cimetière : reprise de concession échues non renouvelée
- 2.5°) Cimetière : reprise de sépulture en zones communes
- 2.6°) Commissions « associations » et « affaires sociales »
- 2.7°) Création de poste

3°) Points divers

I. Approbation du PV du conseil municipal du 20 juillet 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

1*) *Décision modificative n°2*

Comme chaque année au mois de septembre, un point sur le budget a été réalisé.

Il est nécessaire de le réajuster comme suit :

Opération/article	Libellé de l'opération (FONCT)	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
(article 60611)	Eau et assainissement		15 000 €
(article 60612)	Eau et électricité		15 000 €
(article 6413)	Personnel non titulaire		8 000 €
O22	Dépenses imprévus	38 000 €	
TOTAL		38 000 €	38 000 €

Opération/article	Libellé de l'opération (INV)	Diminution sur crédit ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
92 (article 10226)	Taxes d'aménagement		30 500 €
113 (article 2122)	Acquisition de véhicules		100 000 €
114 (article 2031)	Aménagement du chemin de la Verpillère		70 000 €
O20	Dépenses imprévues	130 500	
92 (article 2031)	Travaux restaurant scolaire	70 000 €	
TOTAL		200 500 €	200 500 €

Sur le budget de fonctionnement, il apparaît nécessaire d'abonder les lignes « eaux/assainissement/électricité » étant donné la montée en puissance du centre sportif qui génère une consommation croissante en termes de fluides.
Par précaution, il faut également sécuriser la ligne « gestion du personnel » étant donné les mouvements en cours.

Sur le budget d'investissement, la taxe d'aménagement concerne les travaux relatifs au restaurant scolaire mais il faut souligner qu'une grande partie de cette dépense sera reversée en recettes sur le budget d'investissement de la commune.

Suite à l'ouverture des plis, la décision a été prise d'acquérir un tracteur plutôt que de le louer. Il faut donc créer une opération spécifique mais les dépenses à cet effet étaient déjà prévues.

Enfin, l'opération « aménagement du chemin de la Verpillière » doit être créée car non prévue lors du vote du budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la décision modificative n°2 telle que proposée

2°) Aménagement du chemin de la Verpillière

Monsieur Labbadi, adjoint aux travaux, rappelle que dans le cadre du lotissement de la Verpillière à Sergy-Haut, après plusieurs échanges entre la commune et le constructeur, un accord a été conclu afin que la commune aménage le chemin qui mène au lotissement. Il rappelle que lorsqu'un terrain est classé en zone constructible, la commune, qui perçoit la taxe d'aménagement à ce titre, doit les accès à ce terrain.

Monsieur Labbadi propose donc au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer le(s) devis qui seront proposés à cet effet pour un montant maximum de 50 000 € HT.

Monsieur Rico, conseiller municipal, rappelle que, durant le précédent mandat, ce dossier avait été étudié en commission travaux. Il invite l'équipe municipale à prendre connaissance des conclusions de ce travail avant toute validation de devis.

Madame Marie-Jeanne Moine, conseillère municipale, l'invite également à réunir plus fréquemment les commissions afin de faciliter la transmission d'informations en général, et en particulier pour des dossiers comme celui-ci, déjà étudié en amont.

Monsieur le Maire et ses adjoints sont d'accord quant à la nécessité de réunir plus régulièrement les commissions maintenant que la crise sanitaire semble atténuée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à valider le(s) devis nécessaires à l'aménagement du chemin de la Verpillière pour un montant total maximum de 50 000 € HT.

3°) Travaux restaurant scolaire : avenants

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

4°) Cimetière : reprise de concession échues non renouvelée

Compte-tenu du peu de places disponibles actuellement dans le cimetière, Madame Catherine Moine, 1^{ère} adjointe, souligne la nécessité de créer de nouveaux emplacements.

Pour cela, il faut réaliser des « reprises de concessions ». Cela est possible lorsque des concessions à durée déterminée n'ont pas été renouvelées par le concessionnaire.

C'est le cas de deux concessions dans le cimetière de Sergy.

A ce titre, monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à prendre un arrêté pour la reprise de ces deux espaces.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour la reprise de ces deux concessions.

5°) Cimetière : reprise de sépulture en zones communes

La commune a l'obligation de mettre gratuitement à disposition des personnes disposant d'un droit d'inhumation dans le cimetière communal, un terrain pendant une durée de cinq années.

A l'issue de ce délai, la commune peut reprendre ces emplacements par arrêté.

Monsieur le Maire demande au conseil d'engager la reprise des terrains concernés par cette situation et de l'autoriser à prendre un arrêté à cet effet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour la reprise de sépultures en zones communes selon la réglementation en vigueur.

6*) Commissions « associations » et « affaires sociales »

Madame Catherine Moine, 1^{ère} adjointe, propose au conseil d'accueillir un nouveau membre au sein des commissions « associations » et « affaires sociales » : Madame Elise Moine

Le conseil municipal, à l'unanimité :

-DESIGNE Madame Elise MOINE comme nouveau membre des commissions « associations » et « affaires sociales ».

7*) Création de poste

Etant donné le départ annoncé de la secrétaire générale prochainement et dans le cadre de la réorganisation interne des services, Madame Catherine Moine précise qu'il était initialement prévu de créer un poste mais la réflexion relative à la réorganisation interne nécessite de prendre un peu plus de temps. Cette délibération est donc reportée.

Elle informe le conseil municipal que le départ de Madame Perez sera effectif à compter du lundi 4 octobre et que Monsieur REI prendra le relais dans ses fonctions ad intérim.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à Monsieur le Maire pour remercier chaleureusement Madame Perez pour son investissement total, et son dévouement au service de la commune depuis 13 ans, ainsi que pour son écoute, tant des élus successifs, qu'elle a fait bénéficier de toutes ses compétences, que des personnels municipaux.

A son tour, Madame Perez tient à remercier Monsieur le Maire, son équipe actuelle, ainsi que les équipes précédentes, pour le soutien et la confiance dont elle a bénéficié dans son travail, ce qui lui a permis de beaucoup apprendre et avec une certaine sérénité. Elle ajoute que, même si ce métier est parfois stressant, il est néanmoins passionnant. En effet, être au service de la démocratie est particulièrement gratifiant.

III. Divers

Mme MICHAUD, adjointe aux affaires scolaires, précise que la rentrée scolaire s'est bien passée et que les échanges avec la nouvelle directrice sont très positifs. L'école compte 9 classes et 231 élèves.

En termes de travaux, elle précise que les plaques abîmées au niveau du plafond du bâtiment A, suite à l'installation des blocs de ventilation, ont été réparées.

A la fin du mois de nouvelles mesures sur la qualité de l'air vont être réalisées sur l'ensemble de l'école.

La cantine scolaire se déroule actuellement à la salle de la Calame mais le nouveau restaurant scolaire devrait être prêt pour la rentrée des vacances de la Toussaint. L'équipe périscolaire a hâte de découvrir les nouveaux locaux.

Concernant la livraison des repas, le groupement de commande du sud gessien, que Sergy a rejoint, fonctionne bien pour l'instant.

Le pain est désormais fourni localement par la boulangerie de Sergy.

Madame Basilio souligne l'intérêt du dispositif « panneau pocket » qui permet d'accéder à de nombreuses informations très facilement en particulier concernant les activités périscolaires (menus de la cantine par exemple) et ajoute qu'en tant que sergienne et parent d'élève, elle est ravie !

Madame Michaud informe que la salle de danse du centre sportif (ancienne salle de tir) est désormais opérationnelle et que les cours ont commencé.

Madame Catherine Moine indique qu'une journée portes ouvertes doit être organisée prochainement au centre sportif. Une réflexion est en cours concernant une démarche de sponsoring pour cette journée, ainsi que pour mettre en place des stages multisports pour les enfants durant les prochaines vacances scolaires.

Elle souligne que les élus intéressés par ces sujets et souhaitant s'y investir sont invités à se signaler auprès d'Anthony REI.

Madame Michaud tient à évoquer un sujet qui lui tient à cœur, le fait de soutenir les minorités durant la « semaine des fiertés » en affichant le drapeau arc-en-ciel « LGBTQIA+ » (sigle regroupant les communautés Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transsexuelles, Queers, Intersexes, Asexuelles ou Aromantiques) sur un lieu public de la

commune... L'objectif étant d'ouvrir les esprits dans ce domaine et d'engager à la tolérance. Les vérifications juridiques sont en cours afin de s'assurer que la collectivité a la loi de son côté dans cette démarche.

Enfin, elle informe qu'une animation sur la biodiversité est organisée le 18 septembre et qu'une soirée « pollution lumineuse » est prévue le 21 septembre.

Monsieur le Maire tient à aborder le sujet du logement du centre sportif.

La question du logement actuellement vacant au centre sportif reste ouverte et les avis sont partagés quant à son devenir. La commission se réunira prochainement pour étudier les différentes options afin de permettre au conseil municipal de prendre une décision.

Madame Catherine Moine informe que les travaux de la boulangerie ont pris du retard mais devraient pouvoir démarrer prochainement.

Elle rappelle que le bulletin municipal sera édité d'ici la fin de l'année. A ce titre elle invite toute l'équipe à lui transmettre des idées ou propositions d'articles.

Monsieur Simon, conseiller délégué en charge de la commission « développement durable » rencontre des difficultés pour finaliser le projet des jardins familiaux et sollicite l'équipe technique à cet effet dès que celle-ci pourra se rendre disponible. Il a à cœur d'améliorer la transmission d'informations entre la commission et les agents techniques sur le terrain.

Madame Chappuis remercie Monsieur le Maire et les adjoints de l'autoriser à tenir la cérémonie de mariage de connaissances suite à leur demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal : à préciser ultérieurement
--